

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 056/2020

Séance du Vendredi 20 novembre 2020

L'an deux mil vingt,
Le vendredi 20 novembre 2020 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 16 novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. ROSKOSCHNY Maxime, Mme Justine DURETETE, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Clément WALBROU ayant donné procuration à Justine DURETTE,
M. Thierry HENNION ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE n'a pas donné procuration.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BLERVAQUE.

Fin de la séance : 20h23

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATION D'URBANISME AVEC LA CCFL.

VU

Le Code des collectivités territoriales notamment son article L. 5211-4-2 ;

Le Code de l'urbanisme et notamment son article R.423-15 ;

La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Flandre-Lys (CCFL) en date du 15 octobre 2020 portant adoption de la convention régissant les principes du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme pour la durée du mandat ;

Le projet de convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour le mandat 2020-2026 ci-annexé ;

Pour le bon fonctionnement des services et dans un souci de mutualisation des moyens, la CCFL a créé un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme en date du 16/12/2014.

CONSIDERANT de ce qui précède, qu'il appartient à chaque collectivité d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention de renouvellement de ce service commun pour la période 2020-2026 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :
(14 voix POUR)

- **DECIDER** l'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la CCFL pour les biens et prestations de pour la période du mandat 2020-2026 ;
- **APPROUVER** la convention constitutive dudit service ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent dossier ;
- **IMPUTER** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de ce service sur le budget de la commune de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

